



Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme

AVANT-PROPOS

Promulguée en décembre 2000, la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) a maintenant huit ans. Ce délai peut sembler un peu court pour évaluer la pertinence et de l'efficacité d'une réglementation aussi complexe que celle de l'urbanisme. Il est toutefois suffisant pour en dresser un premier bilan. La FNAU veut apporter sa contribution à cet exercice et on trouvera dans ce rapport, fondé sur les travaux et l'expérience des agences d'urbanisme, différents enseignements sur l'élaboration et la mise en œuvre de l'un des outils les plus emblématiques de la loi SRU, le Schéma de cohérence territoriale. Le SCoT est un outil de planification stratégique qui a pour objectif de mettre en cohérence les politiques sectorielles d'habitat, de déplacements, d'environnement et de promouvoir le développement durable du territoire. Réalisé sous l'autorité des communes et leurs groupements, il a confirmé les pouvoirs locaux dans leur responsabilité d'aménagement et d'urbanisme.

Les agences d'urbanisme sont étroitement associées à l'élaboration des SCoT de leur territoire. On trouvera dans ce rapport l'analyse détaillée d'une vingtaine de SCoT réalisés par les agences, examinés sous l'angle de 6 grandes thématiques : le développement du territoire, la préservation et la valorisation des espaces naturels, la mise en cohérence des politiques publiques, l'articulation des échelles d'intervention, les outils et les méthodes d'élaboration, les dispositifs de suivi et de mise en œuvre. Sur chacun de ces thèmes, le rapport de la FNAU présente différents exemples qui illustrent, chacun à sa manière, comment le SCoT a permis d'atteindre les objectifs recherchés.

Au moment où, Grenelle de l'Environnement oblige, le code de l'Urbanisme va connaître à nouveau de fortes évolutions, le rapport de la FNAU peut apporter des idées à la nouvelle réglementation qui va se mettre en place.

Marcel BELLLOT
Délégué général de la FNAU